

## Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Onzième session**  
**Genève, 4 – 8 décembre 2023**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

### INTRODUCTION

#### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session

1. La onzième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) a été ouverte par M. Ken-Ichiro Natsume, sous-directeur général, Secteur de l'infrastructure et des plateformes, qui a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité de la participation d'un plus grand nombre de pays en développement aux travaux des équipes d'experts du comité. M. Young-woo YUN, chef de la Section des normes, a assuré le secrétariat.

#### Point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un président et d'un vice-président

2. À l'unanimité, le CWS a élu pour deux sessions consécutives, les douzième et treizième sessions, M. Michael Cristiano (Australie) président, dont le mandat débutera à la clôture de la onzième session.

### EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

#### Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

3. À l'unanimité, le CWS a adopté l'ordre du jour proposé dans le document CWS/11/1 Prov.3, avec des modifications rédactionnelles. L'ordre du jour adopté est publié dans le document CWS/11/1, disponible sur la page de la réunion.

Point 4 de l'ordre du jour : Programme de travail du CWS

Point 4.a) de l'ordre du jour : Programme de travail et liste des tâches du CWS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/8. Le Secrétariat a passé en revue chacune des descriptions de tâches du programme de travail et le CWS a pris note du contenu du document.
5. Le CWS a approuvé la fusion des tâches n<sup>os</sup> 38, 39 et 42 dans la tâche n° 41 et la révision de la description de la tâche n° 41 comme suit : "Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI; et appuyer la mise en œuvre de ces normes". Le CWS a également attribué la tâche n° 41 à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et approuvé la suppression des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86.
6. Le CWS a approuvé la suspension de la tâche n° 60.
7. Le CWS a approuvé le transfert de la responsabilité de la mise à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.
8. Le CWS a examiné sa liste des tâches présentée dans l'annexe du document CWS/11/8 et il a approuvé la demande adressée au Secrétariat de tenir compte des accords conclus à cette session dans le programme de travail du CWS et de les publier sur le site Web de l'OMPI. Le CWS a relevé quelques erreurs typographiques dans l'annexe et la version corrigée du document CWS/11/8 Corr. est publiée sur la page de la réunion.

Point 4.b) de l'ordre du jour : Proposition d'une nouvelle tâche relative à la mise en œuvre de la norme ST.37 de l'OMPI

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/15. Le CWS a pris note du contenu du document.
10. Le CWS a approuvé la création d'une nouvelle tâche n° 66 avec pour description :  
"Veiller à ce que les offices de propriété intellectuelle transmettent leur fichier d'autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l'OMPI en fournissant tout appui technique ou toute formation nécessaire, en fonction des ressources disponibles".

Il a désigné le Bureau international comme responsable de la tâche.

11. Le CWS a noté qu'il conviendrait d'indiquer les facteurs de réussite pour pouvoir déterminer à quel moment cette tâche peut être considérée comme achevée.
12. Le CWS a demandé aux offices de propriété intellectuelle d'indiquer au Bureau international le type d'appui qui sera nécessaire pour la production de fichiers d'autorité conformes à la norme ST.37 de l'OMPI.

Point 4.c) de l'ordre du jour : Questionnaire sur l'ordre de priorité des tâches du Comité des normes de l'OMPI

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/6. Le CWS a pris note du contenu du document.
14. De nombreuses délégations ont indiqué qu'il était nécessaire d'établir un ordre de priorité pour les tâches du CWS afin de s'assurer de pouvoir y contribuer de manière efficace. Il a également été noté qu'il n'était pas clair sur quelle période ce questionnaire s'appliquait ou quelles étaient les étapes suivantes après que les réponses ont été fournies par les offices.

Le CWS n'a pas approuvé le contenu pour ces raisons. Après avoir reçu les commentaires des délégations, le Secrétariat a proposé qu'il serait préférable que les résultats concernant l'ordre de priorité des tâches soient présentés lors de la prochaine session du CWS. Le CWS est convenu de ce qui suit :

- a) Tous les membres d'une équipe d'experts du CWS seront invités à collaborer à une version simplifiée et améliorée du questionnaire, en utilisant l'espace wiki partagé de l'équipe d'experts du CWS, qui sera présenté pour approbation formelle lors de la prochaine session du CWS;
- b) Des informations informelles concernant l'ordre de priorité des tâches par les membres de l'équipe d'experts seront recueillies en parallèle et ces résultats seront également présentés à la douzième session du CWS; et
- c) Les résultats de l'enquête seront présentés officiellement à la treizième session du CWS.

Point 5 de l'ordre du jour : Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts

15. Le CWS a noté que le Secrétariat a mis à jour la liste des membres des équipes d'experts du CWS, qui est disponible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/cws/en/taskforce/members.html>.

Point 5.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts 3D (tâche n° 61)

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un rapport verbal présenté par la délégation de la Fédération de Russie en sa qualité de responsable de l'Équipe d'experts 3D. Le CWS a pris note des progrès réalisés par l'équipe d'experts.

Point 5.b) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des API (tâche n° 56 et tâche n° 64)

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/14. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

18. Le CWS a pris note de la nouvelle version 1.1 de la norme ST.90 de l'OMPI et a demandé aux offices de propriété intellectuelle de tester l'outil de conversion JSON. Il a demandé que le Secrétariat diffuse une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à faire des commentaires sur les points de terminaison des API qu'ils ont mis au point et la définition des termes employés dans les API.

19. Le CWS a pris note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des API.

Point 5.c) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs (tâche n° 59)

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un rapport verbal présenté par la délégation de la Fédération de Russie en sa qualité de responsable de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs. Le CWS a pris note des progrès réalisés par l'équipe d'experts.

Point 5.d) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles (tâche n° 57)

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/4. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

22. Le CWS a approuvé la proposition de suspendre la tâche n° 57 et l'Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles. Il a approuvé l'absorption de nouvelles mises à jour de la norme ST.88 de l'OMPI dans le cadre de la tâche n° 33.

Point 5.e) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique (tâche n° 62, tâche n° 63 et tâche n° 65)

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/11. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

24. Le CWS a noté que la description actualisée de la tâche n° 62 n'était pas claire. Après avoir reçu les commentaires du Secrétariat, il a approuvé la description actualisée de la tâche n° 62 désormais libellée comme suit :

“Examiner les normes de l'OMPI établies pour la communication fondée sur le papier ou l'image, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle, et proposer des modifications de ces normes ou de nouvelles recommandations le cas échéant; et établir une proposition de recommandation relative à une spécification d'exigences communes pour un convertisseur DOCX vers XML (DOCX2XML)”.

25. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à faire des commentaires sur leur utilisation des convertisseurs DOC2XML et à partager des informations sur les fonctionnalités de leur convertisseur.

26. Le CWS a approuvé le transfert de la responsabilité des mises à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.

Point 5.f) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication (tâche n° 58)

27. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/21. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

28. Le CWS a approuvé le nouveau nom de l'équipe d'experts, à savoir “Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication”, et a désigné la délégation australienne comme coresponsable de la nouvelle équipe d'experts. Toutefois, plusieurs délégations ont estimé que la description de la tâche proposée n'était pas claire quant aux objectifs à atteindre et ont exprimé leur préoccupation concernant l'établissement par le CWS d'une feuille de route pour la mise en œuvre des 10 recommandations proposées dans l'annexe du document CWS/11/18. Plusieurs délégations intéressées ont collaboré à l'amélioration de la description de la tâche tant que les délibérations sur ce point de l'ordre du jour sont restées ouvertes. La description de la tâche n° 58 nouvellement approuvée est désormais libellée comme suit :

“Élaborer une proposition finale pour une série de recommandations sur la base des commentaires des membres du CWS sur les 10 propositions de recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle”.

Point 5.g) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique (tâche n° 47)

29. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/13.

30. Le CWS a pris note du contenu du rapport et du programme de travail futur de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique.

Point 5.h) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (tâche n° 55)

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/22. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

32. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 55, libellée comme suit :

“Établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms dans les documents de propriété intellectuelle, en vue de l'élaboration d'une norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété intellectuelle à améliorer la 'qualité à la source' des noms”.

Point 5.i) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 (tâche n° 50)

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/24. Le CWS a pris note du contenu du document et de son annexe.

34. Le CWS a examiné la nécessité de réviser les normes ST.11 et ST.19 de l'OMPI et il est convenu que le débat sur la révision des deux normes devrait être reporté. En conséquence, le CWS a décidé de reporter l'enquête prévue pour la mise à jour de la partie 7.6 du Manuel de l'OMPI. Il a noté que le Secrétariat envisage d'analyser la nécessité de mettre à jour les normes de l'OMPI qui ont été adoptées avant l'an 2000 et d'en communiquer les résultats au comité. Le CWS a également décidé de reporter l'enquête sur les pratiques en matière de citation, qui contribuerait à la mise à jour de la partie 7.9 du Manuel de l'OMPI. Cela s'explique par la charge de travail actuelle des offices de propriété intellectuelle qui participent aux équipes d'experts du CWS. En conséquence, toute révision éventuelle des normes ST.11 et ST.19 de l'OMPI pourrait également être reportée.

35. Le CWS a approuvé la modification de la description de la tâche n° 50, et la description actualisée est libellée comme suit :

“Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété intellectuelle”.

36. Le CWS a noté que l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 discuterait de son programme de travail compte tenu des décisions prises par le CWS au titre de ce point de l'ordre du jour et présenterait un nouveau programme de travail à la prochaine session du comité.

Point 5.j) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets (tâche n° 52)

37. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/12 et d'un exposé présenté par le Groupe de documentation sur les brevets. Le CWS a pris note du contenu du document, de son annexe, ainsi que de l'exposé.

38. Le CWS a approuvé la proposition de transfert des travaux de mise à jour de la partie 6 du Manuel de l'OMPI de l'Équipe d'experts sur la transformation numérique à l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets, ainsi que la description révisée de la tâche n° 52 libellée comme suit :

“Établir une proposition pour la mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI 'Contenu minimum recommandé pour les sites Web des offices de propriété intellectuelle”.

Point 5.k) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences (tâche n° 44)

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/7. Le CWS a pris note du contenu du rapport.

40. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 44, avec une révision supplémentaire ajoutée par une délégation indiquant un manque de ressources, libellée comme suit :

“Fournir un appui au Bureau international en testant les nouvelles versions sur la base des ressources disponibles et en lui communiquant les commentaires des utilisateurs concernant la suite logicielle WIPO Sequence; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI”.

Point 5.l) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP (tâche n° 41)

41. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/2.

42. Le CWS a pris note du contenu du rapport, en particulier de la version 7.0 de la norme ST.96 de l'OMPI et de la version mineure 7.1 depuis sa dernière session. Il a également pris note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et des défis auxquels elle est confrontée.

Point 6 de l'ordre du jour : Élaboration de normes de l'OMPI

Point 6.a) de l'ordre du jour : Proposition de nouvelle norme de l'OMPI sur le format des paquets de données pour l'échange électronique de documents de priorité et de copies certifiées conformes

43. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/20 Rev. Le CWS a pris note du contenu de ce document et de son annexe.

44. Le CWS a examiné l'avant-projet de norme pour adoption et le plan de mise en œuvre proposé si celui-ci est adopté. En ce qui concerne le degré de maturité du projet de norme, plusieurs délégations ont suggéré que le corps principal de la norme comprenne :

- a) une définition plus claire du terme “certification”, notamment la clarification de la différence entre la certification technique et la certification par un office de certification;
- b) la liste des documents obligatoires et complémentaires autorisés;
- c) la liste des formats de fichiers pour les documents autorisés;
- d) les fichiers PDF fondés sur des images doivent également être pris en considération, de même que les fichiers PDF fondés sur des textes; et
- e) des exemples relatifs aux marques et aux dessins et modèles industriels devraient être ajoutés.

45. En ce qui concerne le programme de mise en œuvre proposé, une délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas accepter la mise en œuvre proposée avec la période transitoire proposée, car elle a besoin de plus de temps pour mettre en œuvre la nouvelle norme. Une délégation a indiqué que la date de mise en œuvre devrait être un objectif et non une date fixe à respecter. La même délégation a proposé de mener une enquête en 2025 pour déterminer le degré de préparation des offices à la mise en œuvre de la norme.

46. Certaines délégations ont indiqué qu'elles avaient déjà introduit des mesures provisoires concernant l'envoi de documents de priorité, qui contiennent un listage des séquences

conforme à la norme ST.26 de l'OMPI, entre les offices et qu'elles ne considèrent donc pas qu'il s'agissait d'une question urgente à l'heure actuelle.

47. Le CWS est convenu que le projet de norme nécessitait des travaux supplémentaires et il a demandé que l'équipe d'experts poursuive ses travaux. Il a demandé au Secrétariat d'organiser des réunions mensuelles de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique afin de faire progresser ces travaux en priorité. Il a demandé que l'équipe d'experts prépare et présente un projet révisé pour examen et adoption à sa douzième session. Le CWS a noté que le Secrétariat enverrait un message électronique à tous les offices membres de l'ensemble de ses équipes d'experts pour les inviter à désigner leurs experts en marques et en dessins et modèles industriels au sein de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique.

48. Les membres du CWS ont déjà été encouragés à commencer leurs travaux de planification en vue de la mise en œuvre du projet de norme, y compris les mises à jour nécessaires des systèmes informatiques.

#### Point 6.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/3. Le CWS a pris note du contenu du document et des annexes du document.

50. Le CWS a approuvé les révisions proposées de la norme ST.26 de l'OMPI, telles qu'elles sont décrites dans les annexes du document CWS/11/3, avec une modification rédactionnelle : l'index des exemples de l'annexe VI doit inclure les numéros des exemples. Il a approuvé la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 comme date d'entrée en vigueur de la nouvelle version 1.7.

#### Point 6.c) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.61 de l'OMPI

51. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/9. Le CWS a pris note du contenu du document et de l'annexe du document.

52. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.61 de l'OMPI telle qu'elle figure dans l'annexe du document CWS/11/9.

#### Point 6.d) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.88 de l'OMPI

53. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/5. Le CWS a pris note du contenu du document et de l'annexe du document.

54. Le CWS a approuvé les propositions de révision de la norme ST.88 de l'OMPI telle qu'elle figure dans l'annexe du document CWS/11/5.

#### Point 6.e) de l'ordre du jour : Propositions d'amélioration des métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur dans la norme ST.96 de l'OMPI

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/19 Rev. Le CWS a pris note du contenu du document.

56. Pour élaborer la proposition finale, le Bureau international a proposé de réexaminer les deux options qui ont été examinées par le CWS à sa dixième session en 2022. Il a appuyé une troisième option consistant à organiser une réunion ou un séminaire afin que les experts en droit d'auteur et les experts techniques puissent collaborer à l'amélioration du projet présenté dans l'annexe du document CWS/10/7. Il est convenu que le secrétariat organisera une réunion qui se tiendra au début de l'année 2024. Les offices ayant répondu à l'une des circulaires C.CWS.156 et C.CWS.171 et les membres et observateurs du CWS qui disposent de systèmes de protection des œuvres orphelines par le droit d'auteur seront invités à cette réunion. Le projet amélioré sera présenté à la douzième session du CWS.

Point 6.f) de l'ordre du jour : Proposition de principes directeurs concernant le nettoyage des données des noms

57. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/23. Le CWS a pris note du contenu du document et de l'annexe du document.

58. Le CWS n'a pas approuvé le projet de principes directeurs proposé par le groupe de travail sur l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms, qui fait l'objet de l'annexe du document. Une délégation a demandé des informations complémentaires sur la nécessité et l'objectif des principes directeurs proposés. La même délégation a également déclaré qu'elle avait besoin de plus de temps pour étudier et analyser les principes directeurs.

59. Le Bureau international, en tant que coresponsable de l'équipe d'experts, a indiqué qu'il était nécessaire d'améliorer encore le projet de principes directeurs et que le comité était invité à faire part de ses commentaires. Une délégation a noté, au sujet de la proposition de projet de principes directeurs, que, en ce qui concerne le paragraphe 11 du projet de norme, le Bureau international établit un portail pour fournir le schéma de translittération, de transcription ou de traduction que les offices de propriété intellectuelle utilisent, ce qui évite à chaque office de publier son schéma sur son site Web. La même délégation a suggéré d'ajouter le cyrillique à l'exemple de translittération figurant dans l'annexe de la proposition de projet de norme.

60. Le CWS a noté que le Secrétariat a proposé que les principes directeurs soient intitulés "Norme ST.93 de l'OMPI". Il est convenu de parler de recommandation plutôt que de principes directeurs afin d'éviter les différences d'interprétation entre ces deux termes.

61. Le CWS a décidé de renvoyer le projet à l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms pour examen et amélioration, et a demandé à l'équipe d'experts de présenter un projet de norme amélioré. Il a encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer plus activement aux débats.

Point 7 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices

Point 7.a) de l'ordre du jour : Norme ST.26 de l'OMPI

62. Le CWS a suivi les exposés présentés par les délégations de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de la République de Corée, et par le Bureau international. Un représentant de l'Office européen des brevets a également fourni oralement des détails sur la première année de mise en œuvre. L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé par une introduction présentée par le Secrétariat concernant les résultats de l'enquête sur la première année de mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI par les offices membres de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences.

Point 7.b) de l'ordre du jour : Norme ST.37 de l'OMPI

63. Le CWS a suivi les exposés présentés par la délégation de la République de Corée et le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets après une introduction du Secrétariat concernant la mise à jour du portail d'accès aux fichiers d'autorité.

Point 7.c) de l'ordre du jour : Normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI sur la situation juridique

64. Le CWS a suivi les exposés présentés par les délégations du Japon, de la Norvège et de la République de Corée après une introduction du Secrétariat sur la mise en œuvre de la situation juridique en ce qui concerne les normes de l'OMPI. Le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) a également fait part oralement de son expérience. Le Secrétariat a indiqué son intention de dispenser une formation sur ces normes de l'OMPI en particulier et a souhaité recevoir des commentaires spécifiques sur la question de savoir si l'équilibre entre le nombre d'événements détaillés et d'événements principaux est approprié.



Point 7.d) de l'ordre du jour : Norme ST.90 de l'OMPI

65. Le CWS a suivi l'exposé présenté par le représentant de l'Office européen des brevets après une introduction du Secrétariat sur la mise en œuvre de la norme ST.90 de l'OMPI relative aux API par les offices de propriété intellectuelle. Le représentant de l'Union européenne (Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle) a également fait part oralement de son expérience en matière de mise en œuvre.

Point 7.e) de l'ordre du jour : Norme ST.91 de l'OMPI

66. Le CWS a suivi les exposés présentés par la délégation de la République de Corée et le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets après une introduction du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la norme ST.90 de l'OMPI relative aux modèles et images 3D par les offices de propriété intellectuelle.

Point 7.f) de l'ordre du jour : Norme ST.96 de l'OMPI

67. Le CWS a suivi les exposés présentés par les délégations du Canada, de la République de Corée et de la Suisse. L'examen de ce point de l'ordre du jour a commencé par un exposé du Secrétariat concernant la mise en œuvre des différentes versions de la norme ST.96 de l'OMPI par les offices membres de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. Le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) a également fait part oralement de son expérience.

Point 7.g) de l'ordre du jour : Autres normes de l'OMPI

68. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par la délégation de la Fédération de Russie sur la mise en œuvre des différentes normes de l'OMPI.

Point 8 de l'ordre du jour : Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et services d'information

Point 8.a) de l'ordre du jour : Stratégies et politiques des offices de propriété intellectuelle concernant les technologies de l'information et de la communication et la transformation numérique

69. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par la délégation de l'Australie, la délégation de la République de Corée, le représentant de l'Union européenne (Office européen de la propriété intellectuelle), le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets et le Bureau international.

70. Le CWS a pris note du contenu de l'exposé.

Point 8.b) de l'ordre du jour : Recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle

71. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/18. Le CWS a pris note du contenu du document.

72. Le CWS a examiné et commenté les recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle figurant à l'annexe du document CWS/11/18. Les recommandations ont été approuvées à l'exception des modifications mineures suivantes :

- a) dans la recommandation n° 4.c), remplacer le début de la première phrase par "Les offices de propriété intellectuelle devraient s'assurer qu'une politique visant à tirer parti des API et de l'hébergement en nuage est en place...";
- b) dans la recommandation n° 7.a), remplacer "devraient" par "sont encouragés à" de sorte que la première phrase se lise comme suit : "Les offices de propriété

- intellectuelle sont encouragés à participer activement aux projets de coopération que...”;
- c) dans la recommandation n° 10.a)ii), ajouter les mots “si possible” à la fin de la dernière phrase; et
  - d) dans la recommandation n° 10, remplacer “devraient” par “sont encouragés à” de sorte que la première phrase se lise comme suit : “Les offices de propriété intellectuelle sont encouragés à partager leur expérience si possible en ce qui concerne les différents modèles d’exécution des projets TIC, y compris...”.

73. Le CWS a demandé que le Secrétariat diffuse une circulaire invitant ses membres à faire des commentaires sur les propositions de recommandations concernant l’administration des technologies de l’information et de la communication et de la propriété intellectuelle. Il a également demandé à l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux technologies de l’information et de la communication de présenter les résultats des réponses à cette circulaire à sa douzième session.

Point 8.c) de l’ordre du jour : Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales

74. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/17 et des exposés présentés par le Bureau international, les délégations de l’Arabie saoudite, des États-Unis d’Amérique et de la République de Corée, et le représentant de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

75. Le CWS a pris note du contenu du document et des exposés. Il a pris note de la proposition de structure de l’identifiant mondial et les prochaines étapes de ce projet.

Point 8.d) de l’ordre du jour : Proposition de recommandations relatives au cadre d’échange de données

76. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/16 et de l’exposé présenté par la délégation du Japon.

77. Le CWS a pris note du contenu du document et de l’exposé. Il a examiné et commenté le descriptif de projet reproduit à l’annexe du document CWS/11/16.

78. Plusieurs délégations ont indiqué qu’elles ne voyaient pas clairement ce qui était nécessaire au-delà de la fourniture de données publiques conformes aux normes de l’OMPI et ont estimé que ce point de l’ordre du jour semblait étroitement lié au point 8.e) de l’ordre du jour. Le CWS est convenu que toute décision concernant la création d’une nouvelle tâche ou d’une nouvelle équipe d’experts sera reportée après l’exposé présenté par la délégation de l’Arabie saoudite au titre du point 8.e) de l’ordre du jour.

79. Il sera rendu compte de l’accord concernant ce point de l’ordre du jour au point 8.e) de l’ordre du jour.

Point 8.e) de l’ordre du jour : Proposition de création d’une plateforme mondiale pour faciliter l’échange d’informations sur la propriété intellectuelle

80. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/25 et d’un exposé présenté par la délégation de l’Arabie saoudite.

81. Le CWS a pris note du contenu du document et de l’exposé. Il a examiné et commenté le descriptif de projet reproduit à l’annexe du document CWS/11/25.

82. Le CWS a examiné conjointement les deux documents CWS/11/16 et CWS/11/25 dans lesquels figurent, respectivement, les propositions de la délégation du Japon et de la délégation

de l'Arabie saoudite. Un grand nombre de délégations ont noté que les deux propositions concernaient l'échange de données et étaient étroitement liées, et ont suggéré la création d'une tâche et d'une équipe d'experts combinées en lieu et place d'une tâche et d'une équipe d'experts distinctes pour chacune de ces propositions. La tâche combinée devrait être claire quant aux objectifs concrets à atteindre dans un délai précis.

83. Tenant compte des suggestions de ces délégations, les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite ont proposé une seule tâche combinée et une seule équipe d'experts. Les deux délégations ont proposé la description suivante pour la tâche combinée :

“Analyser les pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière d'échange de données et les difficultés rencontrées, explorer des solutions techniques et établir des recommandations sur l'échange de données relatives à la propriété intellectuelle”.

84. Le CWS a examiné la nouvelle description de tâche proposée par les deux délégations. Le CWS a examiné quatre options en rapport avec les points 8.d) et 8.e) de l'ordre du jour, comme suit :

- a) option n° 1 : créer une nouvelle tâche et une équipe d'experts connexe avec la description de la tâche indiquée au paragraphe précédent. Le CWS a noté que les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite se sont portées volontaires pour diriger l'équipe d'experts conjointement avec le Bureau international, si elle est créée;
- b) option n° 2 : demander aux délégations du Japon et de l'Arabie saoudite de rédiger une proposition améliorée pour examen à la prochaine session du comité en ce qui concerne l'amélioration des procédures relatives à l'échange de données. La création de la tâche et de l'équipe d'experts associée serait ainsi reportée à la prochaine session;
- c) option n° 3 : créer une équipe d'experts chargée de collaborer avec les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite afin d'élaborer une proposition améliorée qui sera examinée à la prochaine session du comité; et
- d) option n° 4 : demander au Secrétariat d'envoyer une circulaire aux membres du CWS afin de recueillir les informations nécessaires pour qu'une proposition de synthèse améliorée puisse être élaborée par les délégations du Japon et de l'Arabie saoudite et présentée à la prochaine session du comité. Sur la base de la proposition de synthèse, le CWS examinera la création de la nouvelle tâche et de l'équipe d'experts lors de la prochaine session. Tout membre du CWS intéressé sera invité à participer à l'établissement de la circulaire.

85. Le CWS a approuvé l'option n° 4 mentionnée ci-dessus. Le Secrétariat a ensuite présenté un calendrier provisoire pour l'établissement de la circulaire et de la proposition de synthèse compte tenu des réponses à la circulaire.

Point 8.f) de l'ordre du jour : Proposition relative à un projet de questionnaire sur la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI

86. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/26.

87. Le CWS a pris note du contenu du document. Il a approuvé le questionnaire de l'enquête reproduit dans l'annexe du document. Il a demandé que le Secrétariat diffuse une circulaire invitant ses membres et observateurs à participer à l'enquête. Le CWS a également demandé à l'Équipe d'experts 3D de présenter les résultats de l'enquête à sa douzième session.

Point 8.g) de l'ordre du jour : Rapport 2022 sur les rapports techniques annuels

88. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un exposé présenté par le Bureau international.

89. Le CWS a pris note du contenu de l'exposé.

Point 9 de l'ordre du jour : Collaboration et appui techniques

Point 9.a) de l'ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

90. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/11/10 et de l'exposé présenté par le Bureau international.

91. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des activités menées par le Bureau international en 2022 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle.

Point 9.b) de l'ordre du jour : Élaboration de solutions TIC communes à l'usage des offices

92. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par le Bureau international et la délégation de l'Arabie saoudite.

93. Le CWS a pris note du contenu de ces exposés.

Point 9.c) de l'ordre du jour : Projets de coopération technique entre les offices

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base des exposés présentés par le Bureau international et de l'exposé présenté oralement par le représentant de l'Organisation eurasiennne des brevets.

95. Le CWS a pris note du contenu de ces exposés.

[Fin du document]